

### Définition et mesure

Le PIB par habitant est l'indicateur de niveau de vie le plus couramment utilisé par l'ensemble des pays. Il ne s'agit toutefois que d'un indicateur partiel du bien-être de l'individu et de la société, qui doit être complété par d'autres indicateurs présentés dans le reste de cette publication si l'on veut appréhender plus complètement la situation sociale. Du point de vue individuel, les mesures fondées sur les transactions marchandes excluent des dimensions telles que la sécurité, le temps libre, les activités informelles et les activités domestiques, comme l'éducation de ses enfants, mais incluent des dépenses « défensives » telles que celles qui sont liées à la réduction de la pollution ou associées à des litiges juridiques et qui n'accroissent pas le bien-être individuel mais atténuent seulement les effets de la croissance économique. Du point de vue de la société, ces mesures excluent l'épuisement des actifs produits et non produits (par exemple les ressources naturelles) qui sont particulièrement importants dans l'optique de la viabilité des processus économiques.

Les indicateurs du PIB par habitant, tels qu'ils sont calculés ici, se fondent sur la mesure du PIB dans l'optique des dépenses, à savoir le total des dépenses finales brutes engagées au titre des biens et des services produits intérieurement et diminuées des importations (SCN, 1993). Les dépenses sont mesurées aux prix du marché, et incluent donc la valeur des taxes indirectes sur les biens et services moins les subventions. Pour des raisons de comparabilité internationale, les valeurs du PIB indiquées dans la monnaie de chaque pays sont converties en une unité commune basée sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), lesquelles indiquent quelle somme en monnaie nationale permet d'acheter dans chaque pays le même panier de biens et de services qu'un dollar aux États-Unis. Les valeurs nominales du PIB à PPA sont divisées par le nombre total d'habitants estimé dans chaque pays.

Entre la dernière édition de *Panorama de la société*, où les comparaisons se rapportaient à l'année 2000 et 2003, les écarts entre pays en matière de PIB par habitant se sont légèrement creusés dans la zone OCDE (graphique GE1.1). La Turquie et le Mexique, les deux pays affichant les niveaux de PIB par habitant les plus bas, enregistrent une faible progression, mais, dans certains pays à plus fort revenu, celle-ci approche ou dépasse 15 %. En 2003, près des deux tiers des pays de l'OCDE indiquaient un revenu par habitant supérieur à 25 000 USD, contre près de la moitié seulement en 2000. Au Luxembourg, le PIB par habitant est près de deux fois supérieur à ce montant moyen, alors qu'en Turquie il n'en représente qu'un peu plus du quart.

Bien que le PIB par habitant ne soit qu'un indicateur partiel de la situation sociale de chaque pays, il donne toutefois une idée des ressources matérielles qui sont affectées à un ensemble d'objectifs sociaux. De fait, comme on le voit sur le graphique GE1.2 (partie gauche), il existe un rapport très étroit entre le niveau du PIB par habitant et celui des dépenses sociales (brutes) totales par habitant (EQ5, EQ6). Deux des pays de l'OCDE qui enregistrent le niveau de revenu le plus élevé, à savoir le Luxembourg et la Norvège, affichent aussi le niveau le plus élevé de dépenses sociales publiques par habitant en 2001. Au Danemark, en France, en Suède et en Suisse, le niveau des dépenses sociales est sensiblement supérieur à celui auquel on pourrait s'attendre compte tenu du PIB par habitant. À l'inverse, la Corée, les États-Unis, l'Irlande et le Japon consacrent aux objectifs sociaux des sommes beaucoup moins importantes que le laisserait supposer leur niveau de revenu. Cela étant, les données

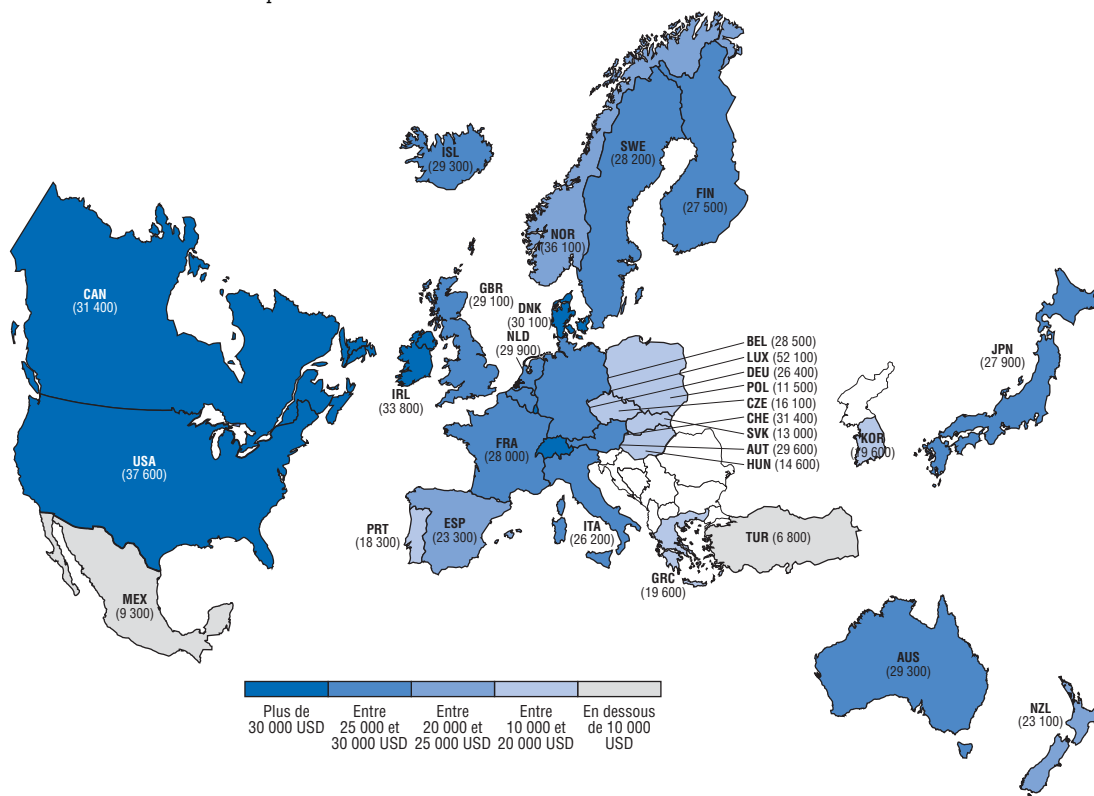
relatives aux dépenses brutes ne tiennent pas compte des réductions et des allègements fiscaux à caractère social (par exemple, en faveur de l'épargne-retraite) qui sont élevés dans certains pays (EQ7).

Un certain nombre de raisons expliquent le lien très étroit entre les dépenses sociales (brutes) par habitant et le PIB par habitant. Beaucoup de ces dépenses correspondent à un revenu de remplacement, autrement dit des prestations versées aux personnes privées d'emploi ou aux personnes âgées. À mesure qu'un pays devient plus prospère, le montant des prestations s'accroît. Par ailleurs, d'autres dépenses sociales reflètent le coût de certains services – soins médicaux ou/et garde d'enfants, par exemple. En même temps que les revenus des prestataires de ces services augmentent parallèlement au revenu par habitant, les dépenses sociales s'accroissent. Ceci explique qu'une progression du PIB par habitant ne réduit pas la demande de protection sociale. À l'inverse, certains postes de dépenses sociales (les soins de freine par exemple) sont très élastiques par rapport au revenu : à une augmentation du revenu par habitant, fait pendant celle de la demande de protection social.

On peut aussi mesurer les dépenses sociales totales en pourcentage du PIB. Comme le montre la partie droite du graphique GE1.2, le niveau des dépenses de la Suède, dont se rapproche ceux du Danemark et de la France, est supérieur à celui de tous les autres pays. Cet indicateur fait apparaître une dispersion plus large des pays. Bien que la relation avec le PIB par habitant soit en général positive, plusieurs pays affichent des résultats atypiques.

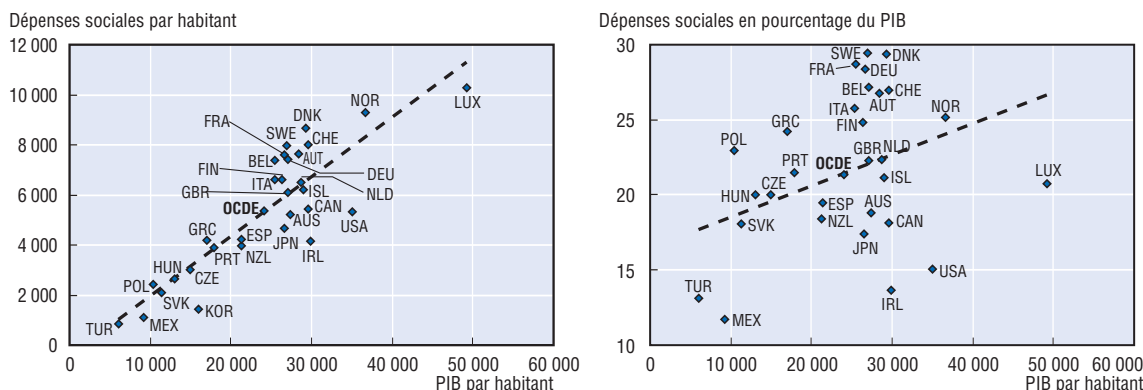
## GE1.1. PIB par habitant dans les pays de l'OCDE en 2003

Moyenne non pondérée du PIB moyen par habitant dans les pays de l'OCDE, aux prix courants en dollars EU convertis à l'aide des PPA : 25 600 USD



## GE1.2. Dépenses sociales totales brutes et PIB par habitant

Aux prix courants en dollars EU convertis à l'aide des PPA, 2001



Note : Les dépenses sociales totales comprennent les dépenses publiques et les dépenses privées obligatoires.

Source : OCDE (2004), Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Principaux agrégats, Volume 1, OCDE, Paris ; OCDE (2004), Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales 1980-2001, OCDE, Paris.

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/317751583202>

**Pour en savoir plus.** ■ Arjona, R., M. Ladaique et M. Pearson (2001), « Growth, Inequality and Social Protection », Politique du marché du travail et politique sociale, Document hors série n° 51, OCDE, Paris. ■ SCN (1993), Système de comptabilité nationale, CE-EUROSTAT, FMI, OCDE, ONU ET Banque mondiale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris et Washington DC.

### Définition et mesure

Le nombre de personnes âgées bénéficiant de programmes de protection sociale tels que les retraites est largement influencé par des facteurs démographiques. Deux d'entre eux sont importants : le vieillissement des individus – c'est-à-dire l'allongement de l'espérance de vie après la retraite, et le vieillissement de la population, c'est-à-dire l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population totale. Pour mesurer le degré de vieillissement de la population, on a recours au ratio de dépendance démographique des personnes âgées, qui rapporte le nombre d'individus âgés de plus de 65 ans à la population en âge de travailler. Le ratio de dépendance démographique des jeunes (rapport entre les personnes de moins de 15 ans et la population en âge de travailler) laisse pour sa part présager des déséquilibres de la pyramide des âges, dans la mesure où les projections prévoient une diminution de la population en âge de travailler à l'avenir.

Les ratios de dépendance démographique contribuent à définir le contexte général dans lequel s'inscrivent les politiques sociales plutôt que les problèmes spécifiques auxquels elles sont censées répondre. Par exemple, la population en âge de travailler est un indicateur imparfait du nombre de cotisants au régime de sécurité sociale à l'avenir, et les dépenses futures liées à l'âge (comme les dépenses de santé et de soins de longue durée) sont difficiles à extrapoler. Les projections relatives au ratio de dépendance démographique utilisées ici proviennent de la base de données World Population Prospects (2003) de l'ONU.

Les ratios de dépendance démographique des personnes âgées devraient progresser fortement dans l'ensemble de la zone OCDE au cours des 50 prochaines années. Du point de vue de la politique sociale, il importe d'examiner non seulement le niveau des ratios de dépendance démographique escomptés en 2050 mais aussi le profil qu'adopteront ces ratios d'ici à 2050. Le financement des retraites, des soins de santé, des soins de longue durée ainsi que des prestations familiales et des dépenses d'éducation de la jeune génération dépendra de la façon dont la structure démographique de chaque pays évoluera dans le temps. Au nombre des facteurs déterminant cette évolution figurent le vieillissement de la génération issue du *baby-boom*, la baisse des taux de fécondité dans la plupart des pays de l'OCDE et l'allongement de l'espérance de vie à la naissance et pour les personnes âgées.

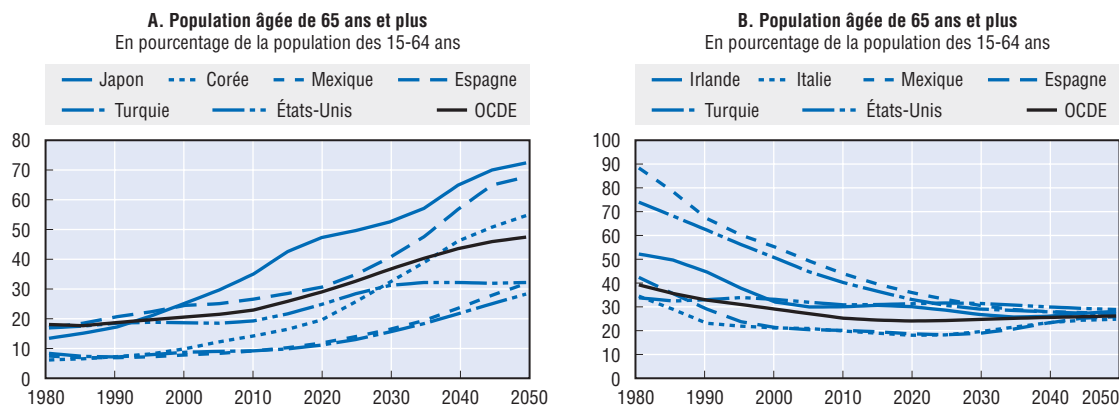
En 2000, le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus et la population en âge de travailler allait de moins de 10 % en Corée, au Mexique et en Turquie à plus de 25 % en Belgique, en Grèce, en Italie, au Japon et en Suède. Dans l'ensemble de la zone OCDE, on comptait une personne de 65 ans pour cinq personnes d'âge actif. Ce rapport devrait plus que doubler d'ici 2050, pour s'établir à près d'une personne âgée pour deux personnes en âge de travailler (graphique GE2.1, partie gauche). C'est entre 2010 et 2040 que la croissance du taux de dépendance démographique des personnes âgées sera la plus importante. Au Japon, ce taux devrait augmenter progressivement pour atteindre 72 % en 2050, soit le niveau le plus élevé de la zone OCDE. Les effets du vieillissement de la génération issue du *baby-boom* sont particulièrement sensibles dans la progression du ratio de dépendance démographique des personnes âgées aux États-Unis, laquelle est très forte entre 2010 et 2030, et diminue progressivement par la suite. À l'inverse, en Espagne, où la

baisse des taux de fécondité s'est produite plus tard, ce taux de dépendance s'élève beaucoup après 2025, pour atteindre un niveau de près de 70 % en 2050. De même, au Mexique et en Turquie, où (comme en Corée) d'après les projections de l'ONU, les taux de fécondité devraient converger rapidement vers les niveaux observés dans d'autres pays de l'OCDE, les ratios de dépendance démographique des personnes âgées devraient augmenter plus tardivement.

La baisse de la fécondité dans ces derniers pays explique également une régression rapide du taux de dépendance démographique des jeunes depuis 1980, qui se poursuivra jusqu'à 2020 (graphique GE2.1, partie droite). Ce taux a également nettement baissé au cours des 20 dernières années en Irlande, rapprochant ce pays de la moyenne de l'OCDE qui s'établit à près d'une personne jeune pour 4 personnes d'âge actif. Dans l'ensemble de la zone OCDE, le ratio de dépendance démographique des jeunes devrait, d'après les projections, rester stable au cours des 50 prochaines années, la plupart des pays convergeant vers ce niveau tout au long de cette période.

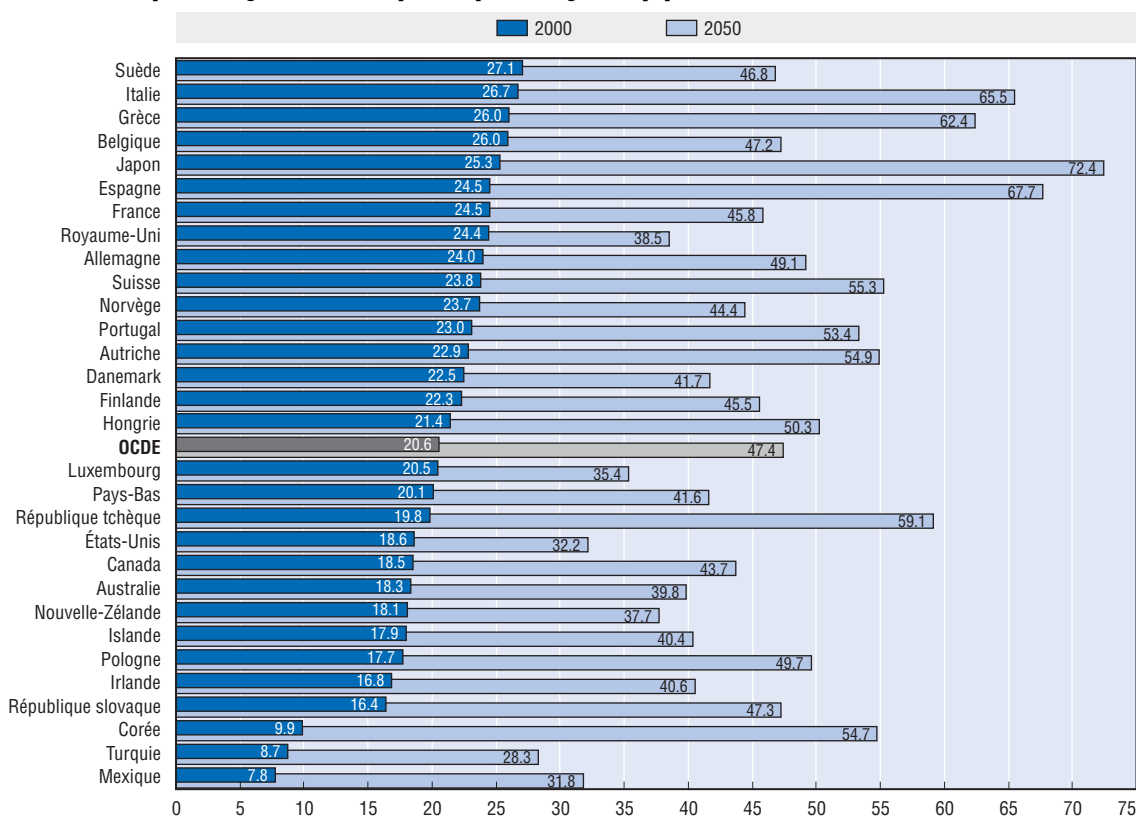
On observe une plus grande diversité entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne les taux de croissance projetés du ratio de dépendance démographique des personnes âgées au cours des 50 prochaines années qu'en ce qui concerne les niveaux de ce ratio enregistrés en 2000 (graphique GE2.2). Dans les trois pays dans lesquels le ratio est le plus faible (Corée, Mexique et Turquie), la croissance prévue est la plus importante, ce qui laisse présager une convergence vers la moyenne OCDE. Le ratio de dépendance démographique des personnes âgées devrait pratiquement tripler au Japon, en Espagne, en Pologne et dans les Républiques tchèque et slovaque. Une évolution aussi profonde de la structure démographique ne manquera pas d'avoir des répercussions importantes sur les politiques sociales et les systèmes fiscaux, modifiant le contexte dans lequel s'inscriront les réformes.

### GE2.1. Ratio de dépendance démographique, 1980-2050 (projections)



### GE2.2. Dans l'OCDE, le ratio de dépendance démographique des personnes âgées va doubler d'ici 2050 pour atteindre 50 %

Population âgée de 65 ans et plus, en pourcentage de la population des 15-64 ans, 2000 et 2050



Note : Les pays sont classés par ordre décroissant du ratio de dépendance démographique des personnes âgées en 2000.

Source : Nations unies (2003), *Perspectives de la population mondiale : Révisions 2002 (variante moyenne)*, New York.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/175420757863>

**Pour en savoir plus.** ■ Dang, T.T., P. Antolin et H. Oxley (2001), « The Fiscal Implications of Ageing : Projection of Age-Related Spending », Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 305, OCDE, Paris.

### Définition et mesure

L'« indicateur conjoncturel de fécondité » pour une année donnée est le nombre d'enfants que mettrait au monde chaque femme pourrait mettre au monde en supposant qu'elle demeure en vie jusqu'à la fin de sa période de fécondité et qu'elle donne naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité relatif à cet âge. Un indicateur conjoncturel de fécondité qui se situe à 2.1 enfants par femme assure une stabilité générale de la population (à supposer qu'il n'y ait pas de flux migratoires ni de baisse de la mortalité). L'indicateur conjoncturel de la fécondité de chaque pays n'est pas déterminé par la structure par âge de la population mais est influencé par les changements qui se produisent au niveau de la programmation des naissances. Ceux-ci sont mesurés par l'« âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant ». Un autre indicateur important permet d'évaluer la situation démographique de chaque pays : il s'agit de l'indicateur de descendance finale, qui mesure le nombre d'enfants nés d'une cohorte de femmes à la fin de leurs années de fécondité. L'indicateur de descendance finale est calculé en additionnant les taux de fécondité par âge d'une cohorte donnée entre 15 et 49 ans.

Les données relatives à l'indicateur conjoncturel de fécondité, à l'indicateur de descendance finale et à l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant proviennent de la publication annuelle du Conseil de l'Europe (2003), d'Eurostat et de sources nationales.

Au cours des dernières décennies, l'indicateur conjoncturel de fécondité a enregistré une baisse spectaculaire, passant en moyenne de 2.7 en 1970, à 1.6 enfant par femme en âge de procréer en 2002 (graphique GE3.1). En 2002, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situait au-dessous du seuil de remplacement qui s'établissait à 2.1 enfants par femme dans l'ensemble des pays de l'OCDE, sauf au Mexique et en Turquie.

Les indicateurs conjoncturels de fécondité sont fonction des relations complexes entre le comportement des individus (quels que soient les groupes sociaux à l'égard des revenus, de l'éducation, de la religion) et le contexte social et historique de chaque pays. Chaque pays fait donc apparaître un profil particulier de baisse de la fécondité, certains facteurs contribuant plus que d'autres à celle-ci. Au nombre de ces facteurs figure l'accroissement de l'individualisme et le développement de la consommation, le report de l'âge du mariage, l'apparition de nouveaux modes de vie et le recul de l'âge de départ du foyer parental pour les jeunes (en particulier en Europe du Sud). Ainsi, les faibles taux de fécondité enregistrés en Europe du Sud sont associés à des mariages extrêmement tardifs et de faibles niveaux de naissances hors mariage. En Europe du Nord, le nombre de ces dernières est sensiblement plus élevé.

Dans tous les pays de l'OCDE, les taux de fécondité ont diminué en ce qui concerne les femmes jeunes et augmenté à des âges plus avancés. Le report de l'âge de la maternité se traduit par une augmentation de l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant (graphique GE3.2, partie droite). Ce report – résultat de l'évolution du rôle des femmes dans la société, où elles exercent désormais des

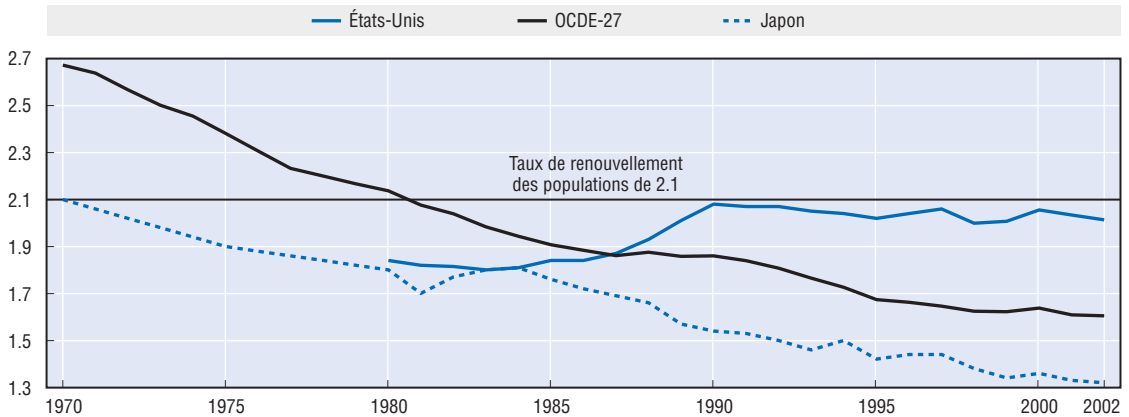
activités rémunérées – a été identifié par Lestaege et Moors (2000) comme étant l'élément le plus important de ce que l'on a qualifié de « seconde transition démographique » des pays de l'OCDE.

Dans la mesure où le déclin de la fécondité traduit essentiellement une évolution du calendrier de la fécondité, la baisse de l'indice conjoncturel de fécondité pourrait s'inverser à l'avenir. Cela étant, même si un effet de « rattrapage » a été observé dans certains pays, l'évolution du comportement des cohortes jeunes vis-à-vis de la natalité donne à penser que les taux de fécondité resteront faibles à l'avenir. Les taux de descendance finale se rapportant aux cohortes nées en 1960 et 1965 se situent en fait bien en deçà du seuil de remplacement dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Irlande, de l'Islande et de la Nouvelle-Zélande.

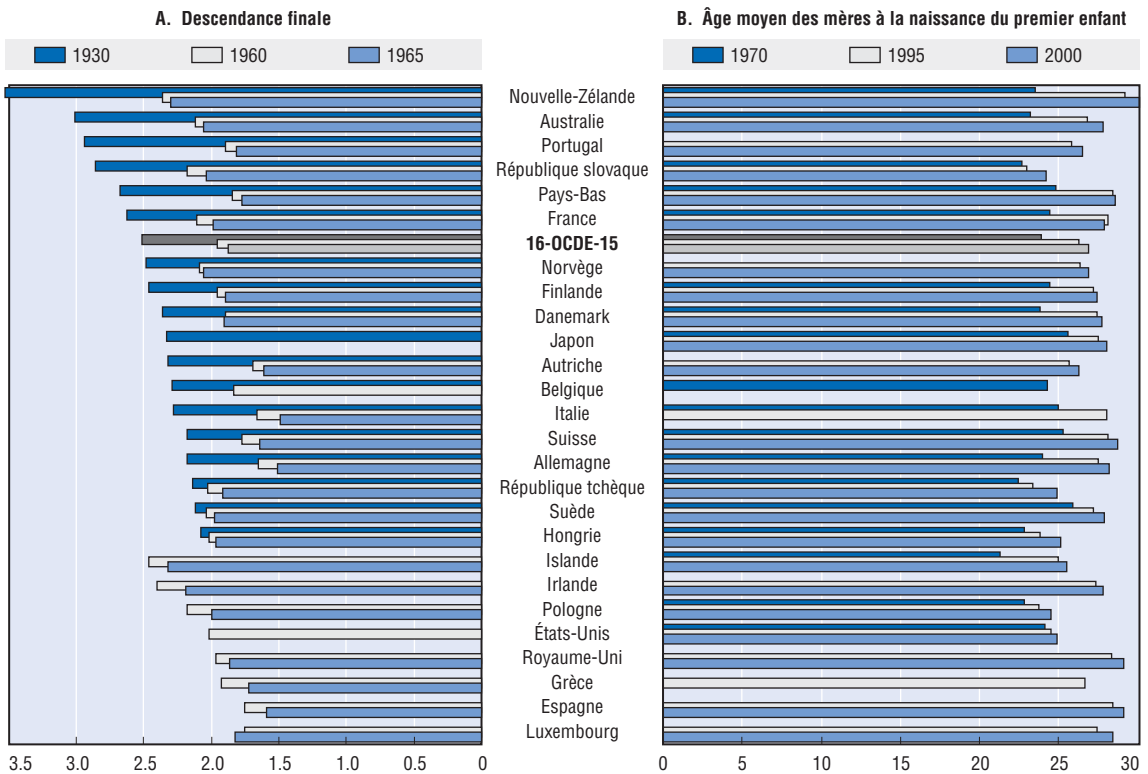
De nombreux pays de l'OCDE s'efforcent de déterminer les mesures qui permettraient d'influer directement ou indirectement sur les comportements à l'égard de la fécondité. Les politiques en faveur de la famille, en permettant aux femmes de concilier plus facilement vie familiale, études et carrière, peuvent jouer indirectement un rôle dans l'augmentation des taux de fécondité. Les mesures touchant la fiscalité, l'éducation, la protection sociale et la retraite peuvent aussi jouer dans les décisions des femmes en ce qui concerne la maternité. Savoir si les pays devraient appliquer ouvertement des politiques natalistes est un autre problème. Quels que soient les choix des pays de l'OCDE à cet égard, les facteurs propres à chacun d'entre eux donnent à penser que des politiques uniformes en la matière risqueraient de rester sans effet.

GE3.1. Les indices conjoncturels de fécondité sont sous le niveau de renouvellement des populations dans la plupart des pays de l'OCDE

Indice conjoncturel de fécondité de 1970 à 2002



GE3.2. Baisse de la descendance finale et hausse de l'âge moyen des mères lors du premier enfant



Note : Les pays sont classés par ordre décroissant de descendance finale des femmes nées en 1930.

Source : Conseil de l'Europe (2003), *Évolution démographique récente en Europe*, 2002 ; Eurostat et instituts statistiques nationaux.

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/266205068505>

**Pour en savoir plus.** ■ Lestaeghe, R. et G. Moors (2000), « Recent Trends in Fertility and Household Formation in Industrialized World », *Review of Population and Social Policy*, n° 9, Tokyo. ■ Sleebos, J. (2004), « Low Fertility Rates in OECD Countries: Facts and Policy Responses », Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 15, OCDE, Paris. ■ Nations unies (2000), *Below Replacement Fertility*, New York.

### Définition et mesure

L'immigration est une caractéristique essentielle des sociétés de l'OCDE, dont l'importance pourrait encore augmenter à l'avenir. Bien que le phénomène soit pratiquement omniprésent, les pays de l'OCDE définissent de façon très différente le terme « immigrés ». Dans certains cas, il s'agit de personnes n'ayant pas la nationalité du pays d'accueil. Dans d'autres, ce sont des personnes nées à l'étranger, ce qui signifie que leur naturalisation et leur fécondité n'influencent pas sur leur nombre. Deux indicateurs ont été retenus : le pourcentage d'individus étrangers/nés à l'étranger dans la population totale et l'évolution des effectifs entre 1992 et 2002. Les immigrés en situation irrégulière ne sont pas considérés par ces statistiques. L'OCDE publie tous les ans le rapport *Tendances des migrations internationales*, qui présente une analyse synthétique des évolutions récentes et des politiques migratoires dans les pays membres de l'OCDE.

La taille de la population « immigrée » varie sensiblement d'un pays de l'OCDE à l'autre. La proportion d'individus nés à l'étranger est particulièrement élevée en Australie, où elle représente près d'un quart de la population résidente (graphique GE4.1) ; aux États-Unis cette proportion est d'environ 11 % et, au Mexique, elle est inférieure à 1 %. On observe des différences tout aussi importantes en ce qui concerne la part de la population étrangère. Dans les pays européens, la part d'étrangers est la plus élevée au Luxembourg et en Suisse, où elle atteint au minimum 20 % ; elle oscille entre 8 et 10 % en Allemagne, en Autriche et en Belgique, entre 4 et 5 % en France et au Royaume-Uni, et est inférieure à 3 % dans les pays où l'immigration est un phénomène récent. La population étrangère est inférieure de 1 % en Corée et dans certains pays d'Europe orientale.

Dans la plupart des pays, les effectifs d'étrangers/personnes nées à l'étranger se sont accrus au cours des dix dernières années (graphique GE4.2). Cette augmentation est particulièrement sensible en République tchèque et en Corée, en Espagne et au Portugal ainsi qu'en République slovaque. La multiplication par quatre des effectifs en Corée est en partie imputable à la faiblesse du taux de naturalisation et est d'autre part liée à l'accroissement des flux nets d'immigrants provenant de pays voisins. Par ailleurs, les pays d'Europe du Sud sont devenus de nouveaux pays d'immigration. En Espagne, le nombre d'étrangers a triplé en dix ans, parallèlement à une

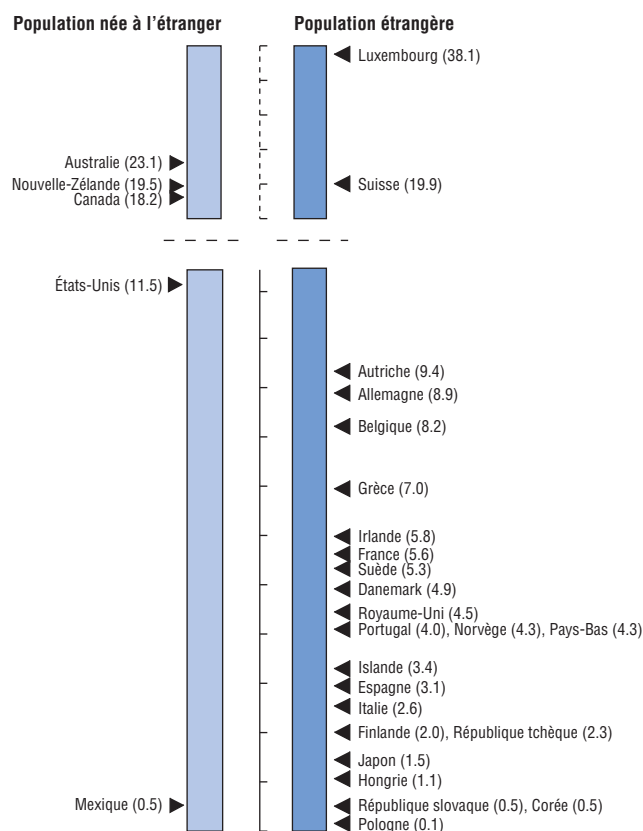
forte augmentation du nombre des naturalisations. En Italie et au Portugal, le doublement de la population étrangère est dû à l'immigration de ressortissants du Maroc, d'Albanie et des anciennes colonies portugaises. La Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suède font en partie exception à la règle, car le taux élevé de naturalisation dans ces pays (de l'ordre de 5 à 9 % de la population étrangère en 2002) contrebalance l'accroissement des entrées. En Hongrie, la baisse des effectifs étrangers pendant la période considérée s'explique par le retour de certains immigrés dans leur pays d'origine (par exemple, la Roumanie, l'ex-Yougoslavie, la Pologne et la République slovaque).

Les projections démographiques (GE2) laissent prévoir une diminution à long terme de la population active dans les pays de l'OCDE qui pourrait, dans une certaine mesure, être amortie par des flux d'immigration étrangère plus importants. Cela étant, des flux migratoires plus élevés ne réduiront que partiellement la charge que le vieillissement de la population fait peser sur les dépenses publiques, dans la mesure où les immigrés auront acquis des droits à la protection sociale. Qui plus est, la présence d'une population étrangère peut parfois déboucher sur des tensions sociales lorsque les immigrés sont confrontés à des difficultés d'adaptation et d'intégration dans les pays hôtes. Ces tensions peuvent être exacerbées dans les régions de fort chômage et peuvent persister au niveau de la deuxième génération des migrants.

## GE4. ÉTRANGERS ET POPULATION NÉE À L'ÉTRANGER

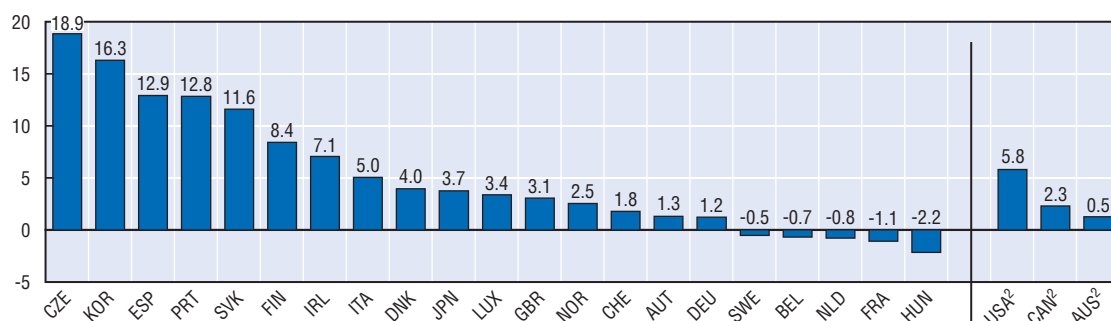
### GE4.1. La proportion de la population étrangère/née à l'étranger varie dans une très large mesure

Étrangers et personnes nées à l'étranger, en pourcentage de la population totale, en 2002



### GE4.2. Augmentation de la population étrangère/née à l'étranger entre 1993 et 2002 dans la majorité des pays de l'OCDE

Variation annuelle moyenne entre 1992 et 2002<sup>1</sup>, en pourcentages



1. Taux annuel moyen entre 1992 et 2002, sauf pour le Canada (1991-2001), la France (1990-1999), la Hongrie (1994-2002), la République slovaque (1995-2002) et les États-Unis (1994-2002).

2. Pour l'Australie, le Canada et les États-Unis, la variation concerne les données de la population née à l'étranger.

Source : OCDE (2004), *Tendances des migrations internationales*, OCDE, Paris (voir aussi [www.oecd.org/els/migration](http://www.oecd.org/els/migration)).

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/457860188326>

**Pour en savoir plus.** ■ Nations unies (2003), *Perspectives de la population mondiale : Révisions 2002*, New York. ■ OCDE (2005), *Tendances des migrations internationales*, OCDE, Paris.



### Définition et mesure

Les indicateurs relatifs aux mariages et aux divorces ne peuvent que donner une image incomplète de la structure des familles au sein de la société. Le taux brut de nuptialité exprime le nombre d'unions légales formées chaque année en proportion de la population totale. Le taux brut de divortialité représente le nombre d'unions légales dissoutes pendant une année donnée, également exprimé par rapport à la taille de la population. Les deux indicateurs font abstraction des familles reposant sur un partenariat libre et ne tiennent donc pas compte des couples cohabitants non mariés et des conjoints séparés. Les indicateurs élaborés à partir de données tirées des registres de l'état-civil ne sont peut-être pas parfaits, mais les autres indicateurs de formation et de dissolution d'unions *de fait* construits sur la base d'enquêtes posent des problèmes en matière d'accessibilité et de fiabilité des données.

Le taux de divortialité pour 100 mariages rapporte le nombre de divorces au cours d'une année donnée au nombre de mariages conclus la même année. La définition de cet indicateur est plus homogène d'un pays à l'autre que celle du taux de divortialité par durée de mariage. Il doit cependant être interprété avec prudence, le rapport entre les taux de nuptialité et de divortialité pouvant être stable parce que ceux-ci ont augmenté dans la même proportion. La durée de mariage prise en compte est la durée moyenne d'années de cohabitation au moment du divorce, sauf indication contraire.

L'évolution importante des facteurs socio-économiques au cours des années 60 et 70 a eu une forte incidence sur les normes sociales des pays de l'OCDE. L'amélioration de la prospérité, la transformation des rôles traditionnels homme-femme au sein de la famille, l'augmentation de l'activité des femmes et l'indépendance économique de ces dernières à laquelle elle a abouti ont modifié les usages relatifs non seulement à la formation mais aussi à la dissolution des familles. Ces facteurs peuvent expliquer l'évolution dans le temps des tendances concernant les mariages et les divorces de même que les variations observées entre les pays de l'OCDE.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les taux de nuptialité ont baissé tout au long de la période 1970-2001 (graphique GE5.1), les unions libres et les unions de fait étant devenues plus courantes. La sécurité financière autrefois garantie par le mariage a suscité moins d'intérêt. Avant 1985, les taux de nuptialité ont diminué de façon spectaculaire, puis ont cessé de décliner dans la plupart des pays (à l'exception, notamment, des États-Unis, qui enregistrent un déclin continu depuis 1980). Dans certains pays nordiques et d'Europe occidentale, en particulier au Danemark et en France, mais aussi au Japon, les taux de nuptialité ont recommencé à progresser légèrement depuis le début des années 90.

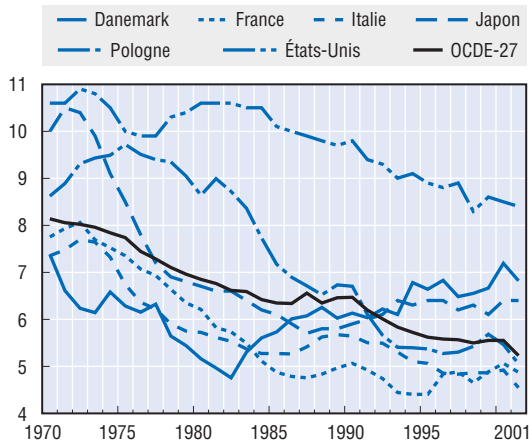
S'ajoutant à l'évolution des facteurs socio-économiques, les changements d'attitude de la société à l'égard du divorce, de même que les réformes de la législation mises en place dans les années 70, se sont traduits par des augmentations sensibles des taux de divortialité dans la plupart des pays. Dans les pays de

l'OCDE considérés, le taux tendanciel de divortialité a progressé en moyenne entre 1970 et 2001 (graphique GE5.2), mais cette progression s'est ralentie à partir de 1985. Dans un grand nombre de pays, y compris la France et le Japon, les taux de bruts de divortialité sont très proches de la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, depuis 1980, la tendance à la hausse n'a pas été générale, les taux de certains pays restant stables, voir déclinant. Le Danemark et la Pologne, avec des taux relativement stables, sont représentatifs de la plupart des pays nordiques et d'Europe orientale. Depuis 1980, le taux de divortialité a accusé un recul sensible aux États-Unis, tandis que le taux brut de nuptialité enregistrait une baisse régulière.

Les taux de divortialité, exprimés en proportion du nombre de mariages varient fortement d'un pays de l'OCDE à l'autre (graphique GE5.3). Les pays affichant les taux les plus faibles doivent surtout cette situation à leurs traditions, à des considérations religieuses ainsi qu'aux restrictions juridiques imposées à l'obtention du divorce (par exemple l'Irlande). Dans environ un tiers des pays de l'OCDE, le taux de divortialité dépasse 50 % et en Belgique, le nombre des divorces au cours d'une année est égal à plus de deux tiers du nombre des mariages célébrés la même année. Le nombre de divorces en proportion du nombre de mariages a beaucoup augmenté depuis 1995 en Autriche, en Corée, au Luxembourg et au Portugal. Il n'y a pas de corrélation systématique entre les taux de divortialité mesurés dans le graphique GE5.3 et la durée moyenne du mariage au moment du divorce, sauf dans les pays où les taux sont les plus faibles (inférieurs à 35 %), dans lesquels on observe en général les durées de mariage les plus longues.

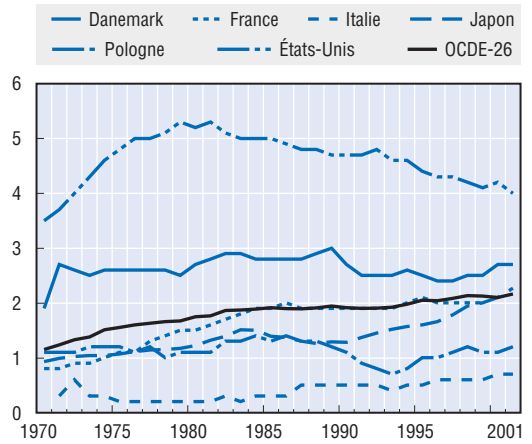
GE5.1. Taux de mariage en baisse dans de nombreux pays

Mariages pour 100 000 personnes, 1970 à 2001



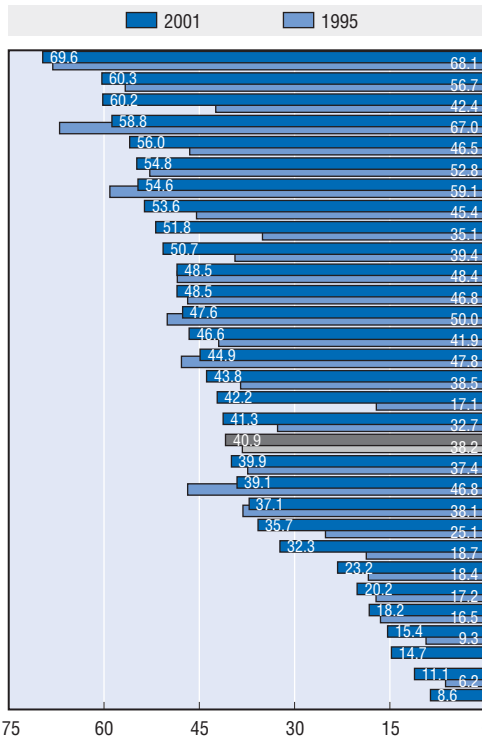
GE5.2. Les taux de divortialité tendent à augmenter

Divorces pour 100 000 personnes, 1970 à 2001

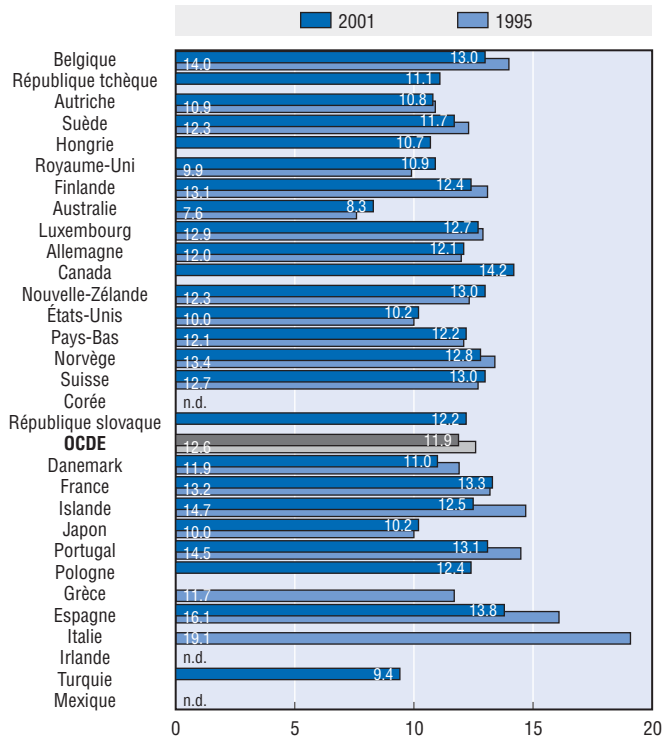


GE5.3. La proportion de divorces par rapport aux mariages a augmenté dans la plupart des pays entre 1995 et 2001

Nombre de divorces pour 100 mariages



Durée moyenne (en années) du mariage au moment du divorce



Note : Pour le Royaume-Uni, les données représentent la durée médiane du mariage au moment du divorce en Angleterre et au pays de Galles. Durée médiane du mariage au moment du divorce pour la Nouvelle-Zélande et au moment de la séparation pour l'Australie. Les données pour la Turquie représentent la durée moyenne en 2000. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre de divorces pour 100 mariages en 2001. n.d. = Non disponible.

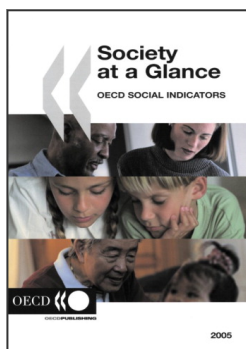
Source : Eurostat NewCronos ; Conseil de l'Europe, Évolution démographique ; et instituts statistiques nationaux.

Statlink : <http://Dx.doi.org/10.1787/373770450611>

**Pour en savoir plus.** ■ Lambert, A.M. (2002), « Divorce : Faits, causes et conséquences », *Tendances contemporaines de la famille*, Institut Vanier de la famille, Ottawa. ■ Martin G. et V. Kats (2003), « Families and Work in Transition in 12 Countries, 1980-2001 », *Monthly Labour Review*, septembre. ■ US Census Bureau (2001), « America's Families and Living Arrangements », *Current Population Reports*, Washington DC.

## Table des matières

<b>Note de synthèse</b> .....	7
<b>Partie I. Guide d'interprétation</b> .....	11
Objet des indicateurs sociaux .....	12
La structure des indicateurs sociaux de l'OCDE .....	12
Utilisation des indicateurs .....	14
Description des indicateurs .....	15
Ce que vous trouverez dans cette publication .....	21
Bibliographie .....	22
<b>Partie II. Les indicateurs sociaux de l'OCDE</b> .....	23
GE1. Revenu national par habitant .....	24
GE2. Ratio de dépendance démographique .....	26
GE3. Taux de fécondité .....	28
GE4. Étrangers et population née à l'étranger .....	30
GE5. Mariages et divorces .....	32
SS1. Emploi .....	34
SS2. Chômage .....	36
SS3. Ménages sans emploi .....	38
SS4. Mères de famille en activité .....	40
SS5. Prestations de non-emploi .....	42
SS6. Minima sociaux .....	44
SS7. Niveau de formation .....	46
SS8. Âge de départ en retraite .....	48
SS9. Inactivité des jeunes .....	50
EQ1. Pauvreté relative .....	52
EQ2. Inégalité des revenus .....	54
EQ3. Pauvreté des enfants .....	56
EQ4. Revenu des personnes âgées .....	58
EQ5. Dépenses sociales publiques .....	60
EQ6. Dépenses sociales privées .....	62
EQ7. Dépenses sociales totales .....	64
EQ8. Taux de remplacement des pensions de vieillesse .....	66
EQ9. Promesse de pension .....	68
HE1. Espérance de vie .....	70
HE2. Espérance de vie corrigée en fonction de la santé .....	72
HE3. Mortalité infantile .....	74
HE4. Dépenses totales de santé .....	76
HE5. Soins de longue durée .....	78
CO1. Bien-être subjectif .....	80
CO2. Isolement social .....	82
CO3. Participation à la vie associative .....	84
CO4. Naissances chez les adolescentes .....	86
CO5. Usage de stupéfiants et décès en résultant .....	88
CO6. Suicides .....	90



Extrait de :  
**Society at a Glance 2005**  
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2005-en](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2005-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2005), « Indicateurs de contexte généraux », dans *Society at a Glance 2005 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2005-4-fr](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2005-4-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).